

République Française

Département de l'Ardèche

**Syndicat Mixte du Conservatoire
« Ardèche Musique et Danse »**

Extrait du registre des délibérations du comité syndical.

Séance du vendredi 2 mars 2018

N° 662 2018

Objet : Participation des familles année scolaire 2018/2019

Nombre de membres afférents au Comité Syndical : 16		Nombre total de voix du Comité Syndical : 24	
Collège des Conseillers Généraux 4 (porteurs de 3 voix)		Collège des Communes 12 (porteurs de 1 voix)	
Présents	3	Présents	4
Votants	3	Votants	4
Pouvoirs	0	Pouvoirs	0
Suffrages exprimés	9	Suffrages exprimés	4
Total des suffrages exprimés		13	

Lors de la réunion du comité syndical du 26 février 2018 organisée à 18h30 à Privas, le quorum n'a été atteint. Par conséquent, un nouveau comité syndical a été organisé en l'an deux mille dix-huit, le deux mars à quinze heures, salle Modul'R, à Tournon-sur-Rhône, après avoir été régulièrement convoqué par courrier en date du 27 février 2018. Le comité syndical s'est ainsi réuni en séance ordinaire, **sans condition de quorum**, sous la présidence de Paul BARBARY, Président du syndicat mixte.

Etaient présents :

Mesdames : Pascale BORDE-PLANTIER (titulaire), Béatrice FOUR (titulaire), Christine FOUR (titulaire),
Messieurs : Paul BARBARY (titulaire), Christophe FAURE (titulaire), Olivier PEVERELLI (suppléant), Marc-Antoine QUENETTE (suppléant),

Etaient absents ou excusés :

Mesdames : Nadine ABARO (suppléante), Madame Laurence ALLEFRESDE (titulaire), Stéphanie BARBATO (titulaire), Nadine BERNE (titulaire), Josette CLAUZIER (démissionnaire), Patricia CURTIUS-LANDRAUD (suppléante), Mireille DESESTRET (suppléante), Chantal FORCHERON (suppléante), , Virginie JUSTAMOND (titulaire), Corine MALIGE (titulaire), Josette MILGRAM-TODOROVITCH (suppléante), Isabelle POULLENARD (suppléante), Marie-Hélène REYNAUD (suppléante), Bernadette ROCHE (suppléante), Marie-Christine SELLIER (titulaire), Brigitte TORTET (suppléante),
Messieurs : Michel BOUTRAN (démissionnaire), Robert COMBE (démissionnaire), Pierre-Yves CUNY (titulaire), Denis DUCHAMP (suppléant), Philippe EUVRARD (suppléant), Jean-Pierre GUIBERT (suppléant), Raoul L'HERMINIER (titulaire), Denis REYNAUD (titulaire), Jean-Jacques SOUMILLE (suppléant),

Etaient présents sans voix délibérative :

Mesdames : Valérie CHAMBOULEYRON (Directrice des Ressources Humaines, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse), Amandine LARRA (Secrétaire de direction administrative, financière et ressources humaines, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse),
Messieurs : Jean-Marc FABIANO (Directeur général, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse), Arzel MARCINKOWSKI (Chargé de mission responsable de l'accompagnement des territoires et du schéma départemental des enseignements, des pratiques et de l'éducation artistiques, Conseil départemental de l'Ardèche), Lionel MARIANI (Directeur administratif et financier, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse).

Secrétaire de séance : Pascale BORDE-PLANTIER,

Objet : Participation des familles année scolaire 2018/2019**Le comité syndical,****Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la délibération 617-2017 du 6 avril 2017 définissant la participation des familles pour l'année scolaire 2017-2018 ;
- la délibération 641-2017 du 4 juillet 2017 portant création d'une compagnie interne de danse, demande de subvention et modification de la grille de tarification en danse
- Les grilles tarifaires, ci-annexées ;

Entendu l'exposé du Président Paul BARBARY précisant l'objet de cette délibération :

- « Je sou mets à l'approbation du comité syndical la proposition de tarification des familles pour l'année scolaire 2018/2019. Cette grille tarifaire, quelque peu remaniée dans sa présentation générale, se veut plus accessible et plus compréhensible. Elle intègre également les premières évolutions proposées dans le nouveau cadre pédagogique actuellement en cours de réécriture au sein du conseil pédagogique.
- Les modifications proposées sont donc les suivantes :
 - o il est désormais proposé de **distinguer trois types de parcours** :
 - les parcours « découverte » (regroupant l'éveil et l'initiation),
 - les parcours « diplômants » (cœur de l'activité pédagogique du conservatoire),
 - les parcours « non diplômants » (avec simplification des appellations concernées) ;
 - o en ce qui concerne la **grille tarifaire en danse** :
 - les tarifs en la matière seront désormais arrondis à l'unité supérieure (en lieu et place d'une tarification autrefois arrondie une décimale après la virgule),
 - la création de nouveaux tarifs afin de mieux intégrer l'évolution probable des cours de danse classique sur l'antenne de La Voulte-sur-Rhône (à savoir 4 cours aux lieux de 3, dont un d'éveil, un d'initiation, un pour les élèves de + de 8 ans et un pour les adultes). Cette tarification est susceptible d'évoluer à nouveau d'ici la campagne de réinscription pour l'année scolaire 2018-2019 afin de tenir compte des avancées du conseil pédagogique et des propositions concernant l'éventuelle création d'un parcours diplômant en danse classique.
 - La baisse de quelques euros du tarif « initiation » compensée par la hausse du tarif « atelier chorégraphique ».
 - o il est proposé d'augmenter de 2 € le **tarif unique « Musique, Danse et Handicap »** ;
 - o la **suppression du cours d'éveil à 1 €** mais le maintien de réductions supplémentaires pour les familles nombreuses (et donc son effectivité sur les cours d'éveil) :
 - "pour le deuxième inscrit : -15%",
 - "pour le troisième inscrit : -20%"
 - et "pour le quatrième inscrit et plus : -25%".
 - o **les mentions diverses** sont désormais réunies sur un seul et même paragraphe.
 - o **la mention finale** – sollicitée par les membres du comité syndical – est réactualisée : *« Le saviez-vous ? Le coût réel d'un élève au sein du Conservatoire s'élève à 2243 €. Cette somme est financée à 44 % par le Département de l'Ardèche, à 28% par 138 communes et intercommunalités membres du syndicat mixte, à 12% par les élèves et leurs familles et à 16% par des contributions diverses. »*
- Aussi, sur la base de cette présentation et des éléments communiqués, je vous propose :
 - o D'APPROUVER les grilles tarifaires, ci-annexées, pour les usagers du conservatoire ;
 - o DE PRECISER que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter de l'année scolaire 2018/2019.
- Si cette proposition vous agréée, je vous invite à formaliser votre décision en adoptant le présent projet de délibération. » ;

Envoyé en préfecture le 06/03/2018

Reçu en préfecture le 06/03/2018

Affiché le

SLOW

ID : 007-250702453-20180302-662-DE

Après en avoir délibéré par :

13 vote(s) « POUR »

0 vote(s) « CONTRE »

0 abstention(s) ;

- APPROUVE les grilles tarifaires, ci-annexées, pour les usagers du conservatoire ;
- PRECISE que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter de l'année scolaire 2018/2019.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président du Syndicat Mixte, Paul BARBARY.